|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **25ème réunion, Genève, 2-5 juin 2020** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document TDAG-20/****INF/10-F** |
|  | **18 mai 2020** |
|  | **Original: anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications | |
| Résumé du 2ème Dialogue web du GCDT sur la CMDT | |

|  |
| --- |
| C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg**2ème Dialogue web du GCDT sur la CMDT**  **30 avril 2020, en ligne** |
|  |
| **2ème Dialogue web du GCDT sur la CMDT** |
| Date: **13 mai 2020** |
| Titre: **Résumé du 2ème Dialogue web du GCDT sur la CMDT** |
|  |

Résumé

On trouvera dans le présent document un résumé du Deuxième Dialogue web du GCDT sur la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), qui a eu lieu le 30 avril 2020. Plus de 200 participants ont pris part à ce Dialogue.

À l'occasion du premier Dialogue web organisé le 24 mars 2020, quatre thèmes considérés comme prioritaires pour la réforme de la CMDT ont été mis en évidence:

1) Processus préparatoire.

2) Contenu et structure.

3) Mobilisation des parties prenantes.

4) Manifestations parallèles.

Le deuxième Dialogue web a été l'occasion de confirmer les propositions préliminaires relatives à la réforme de la CMDT et de les présenter à la 25ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) en juin 2020, afin qu'elles fassent l'objet d'un examen plus poussé et donnent lieu à des décisions.

Ces propositions préliminaires, établies dans le cadre d'une coopération entre le secrétariat et les modérateurs et animateurs du premier dialogue, se rapportent aux quatre thèmes ci-dessus.

Introduction

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) est au centre du développement numérique. Le COVID-19 a placé la connectivité sur le devant de la scène mondiale, en imprimant une nouvelle dynamique qui doit permettre d'agir avec une urgence renouvelée pour connecter les 3,6 milliards de personnes qui ne sont toujours pas connectées. Dans cette optique, la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT‑21) qui se tiendra du 8 au 19 novembre 2021 à Addis-Abeba (Éthiopie), à l'aimable invitation du Gouvernement éthiopien, représente une occasion unique de mobiliser la communauté mondiale en faveur de la transformation numérique et de redéfinir la stratégie en matière de connectivité

Question 1: Processus préparatoire

Contexte

Le processus préparatoire devrait être suffisamment solide pour faciliter l'obtention d'un consensus, afin que tous les participants tirent parti de la CMDT en termes de temps et en vue d'une utilisation optimale des ressources.

Les participants ont réaffirmé les principales conclusions auxquelles ils étaient parvenus à l'issue du premier dialogue: il est souhaitable d'organiser des réunions interrégionales pour améliorer le processus préparatoire, afin d'obtenir des résultats concrets et de favoriser l'obtention d'un accord avant la CMDT-21. L'ordre du jour de ces réunions interrégionales devrait porter sur toutes les questions appelant un consensus au niveau interrégional, par exemple les Résolutions, les Questions confiées aux commissions d'études, une déclaration et les projets de développement qui doivent être financés. Il convient de mettre l'accent sur le rôle que jouent les organisations régionales de télécommunication en mettant en évidence les questions revêtant une importance fondamentale qui se posent dans une région donnée. La coordination entre le BDT et les organisations régionales des télécommunication devrait être renforcée lors du processus préparatoire de la CMDT.

En conclusion, d'une manière générale, les participants ont estimé qu'il était préférable d'engager rapidement le processus préparatoire et qu'il était nécessaire de chercher à mettre en lumière les principales questions, afin d'en résoudre le plus grand nombre possible avant le début de la conférence. Dans cette optique, ils considèrent que les réunions interrégionales représentent un pas en avant important dans l'amélioration du processus préparatoire, mais estiment qu'il est nécessaire de définir clairement l'ordre du jour de ces réunions ainsi que les tâches concrètes qu'elles doivent accomplir et pour lesquelles un consensus doit être trouvé avant la conférence:

Deux propositions ont été présentées en ce qui concerne le processus préparatoire.

Propositions

• **Proposition 1.1**: l'UIT pourrait mettre en place un processus interrégional de préparation à la conférence de manière formelle. Ces réunions de préparation interrégionales (RPI) auraient pour but de faciliter l'obtention d'un accord entre les régions sur des questions essentielles avant la conférence. Trois RPI physiques pourraient être organisées, à raison d'une réunion juste avant ou juste après les deuxième, quatrième et sixième réunions préparatoires régionales respectivement.

• **Proposition 1.2**: le Bureau pourrait fournir des conseils et une assistance aux organisations régionales de télécommunications dans le cadre de leurs travaux préparatoires en vue de la conférence, tout en respectant leur indépendance. Cette tâche pourrait consister à informer les organisations régionales de télécommunication des résultats du processus de rationalisation entrepris par le GCDT et à proposer des modifications de forme à apporter aux Résolutions, le cas échéant.

Débats

**Réunions préparatoires interrégionales**: les participants sont convenus à l'unanimité que les réunions préparatoires régionales contribueraient incontestablement à encourager l'établissement d'un consensus et la recherche d'un accord sur certaines questions avant la CMDT, mais qu'il fallait absolument en définir clairement la forme et l'ordre du jour. Il ne faut cependant pas perdre de vue le fait que les résultats des réunions préparatoires interrégionales n'ont pas force obligatoire pour les États Membres, ceux-ci ayant le droit souverain de soumettre des propositions à la conférence, quels que soient les résultats des réunions interrégionales.

**Incidences financières des réunions préparatoires régionales (RPM) et des réunions préparatoires interrégionales**: étant donné que la Proposition 1.1 vise à organiser six[[1]](#footnote-1) réunions préparatoires régionales (RPM), auxquelles s'ajouteraient trois réunions interrégionales, plusieurs participants ont souligné qu'il était important de tenir compte des incidences financières associées à l'organisation de toutes ces réunions. Il a été estimé que la décision qui sera prise en la matière devra correspondre aux ressources financières dont dispose l'UIT.

**Il est primordial de planifier convenablement les réunions préparatoires régionales et interrégionales afin d'assurer la viabilité du processus préparatoire.** Toutes les organisations régionales de télécommunication ont recours à de bonnes pratiques en la matière et certaines d'entre elles ont d'ores et déjà commencé à définir leur programme de travail pour la CMDT-21. Au sein de la Communauté régionale des communications (RCC), qui organise habituellement trois ou quatre réunions, l'une de ces réunions pourrait être une RPM et serait utile pour examiner différentes contributions concernant non seulement les Résolutions, mais aussi les initiatives régionales et la déclaration. Dans la région Amériques, la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) organise également un processus préparatoire et a demandé s'il serait possible ou non d'organiser une RPM qui serait liée à une réunion préparatoire de la CITEL, ou qui se tiendrait juste avant ou juste après une telle réunion?

**Définir le nombre de représentants de chaque région qui participeraient aux réunions interrégionales.** Ces représentants doivent être habilités ou mandatés par leur organisation régionale de télécommunication pour faire connaître leurs vues ou soumettre les propositions de leur région en ce qui concerne les différentes questions inscrites à l'ordre du jour des réunions interrégionales.

**Statuer sur la présidence des réunions interrégionales.** Il a été proposé de suivre l'exemple de la Conférence de plénipotentiaires de 2018, pour laquelle les réunions préparatoires interrégionales informelles étaient placées sous la présidence du Président désigné; l'organisation des travaux des commissions de la conférence avait fait l'objet d'un accord au préalable entre les régions; de même, les propositions soumises par les présidents et les vice-présidents avaient dans un premier temps été examinées, puis approuvées à titre informel au préalable entre les régions.

**Établir une liste des coordonnateurs issus de chaque région pour chaque question inscrite à l'ordre du jour de la conférence.** Là encore, les participants ont estimé qu'il serait utile de s'inspirer de l'exemple de la Conférence de plénipotentiaires de 2018, qui a consisté à mettre en relation les personnes responsables de l'examen de différentes questions dans les différentes régions. Les participants sont convenus qu'il serait judicieux d'établir une liste indiquant les coordonnées des personnes à contacter dans les diverses régions qui sont chargées de l'examen des Résolutions de la CMDT, de la déclaration et des Questions confiées aux commissions d'études pour engager des discussions informelles et ont estimé que cela contribuerait à assurer la qualité des travaux préparatoires en vue de la CMDT.

**Définir un calendrier en tenant compte du processus préparatoire organisé par l'UIT et du processus préparatoire des organisations régionales de télécommunication.** Il a été proposé d'organiser les premières réunions préparatoires interrégionales en 2021, juste avant ou juste après les réunions préparatoires régionales. Il a été demandé d'envisager la possibilité de tenir une réunion interrégionale juste avant ou juste après la dernière réunion du GCDT qui a lieu avant la CMDT, ou en parallèle avec une autre réunion pertinente de l'UIT.

**Questions intersectorielles**: ces questions devraient également être étudiées pendant les réunions préparatoires interrégionales, étant donné que d'autres conférences de l'UIT examinent les travaux en cours dans l'ensemble de l'Union; il est en effet important d'éviter toute répétition des tâches et de renforcer la coopération et les activités communes sur les questions d'intérêt mutuel entre les trois Secteurs et le Secrétariat général, en accordant une attention particulière aux intérêts des pays en développement.

Les commissions d'études et les Questions qui leur sont confiées: comment les discussions sur les commissions d'études et les Questions qui leur sont confiées s'intégreront-elles dans l'ordre du jour des réunions préparatoires régionales et interrégionales? La conférence maintien ou crée des commissions d'études ou met fin à leurs activités, et leur attribue à chacune des Questions à étudier. Dans l'intervalle entre les conférences, le GCDT a une idée de ce que font les commissions d'études et de l'état d'avancement des Questions qui leur sont confiées. Certains participants ont demandé:

– **Qu'il soit procédé à une évaluation et à une analyse des travaux menés par les commissions d'études pour déterminer l'efficacité avec laquelle les questions soulevées lors de la conférence précédente ont été résolues.** Les questions soumises pour examen lors du prochain cycle d'études devraient tenir compte des priorités régionales. Les équipes de direction des Commissions d'études de l'UIT-D ont un rôle déterminant à jouer en donnant aux États Membres des pistes de réflexion concernant l'orientation future que pourraient prendre les Questions.

– **Que des liens soient établis entre les Questions confiées aux commissions d'études et les activités du BDT**: il a été souligné que les commissions d'études devraient non seulement examiner les résultats de l'étude des Questions qui leur sont confiées, mais aussi réfléchir à la façon dont les Questions se rattachent aux activités du BDT. Ainsi, quel est le lien entre les Questions et des aspects statistiques tels que la création du nouvel indice de l'UIT, en quoi les Questions se rapportent-elles à certaines Résolutions ? Dans le contexte de la mobilisation des parties prenantes, il faut en effet que celles-ci comprennent comment elles pourraient participer dûment aux activités des commissions d'études. L'établissement de ces liens aiderait également les pays à désigner les personnes qui conviennent pour participer aux activités de l'UIT-D en général, et à l'étude de certaines Questions confiées aux commissions d'études en particulier.

– **Que soit adoptée une approche résolument tournée vers l'avenir en ce qui concerne la formulation des Questions confiées aux commissions d'études**: une approche tournée vers l'avenir devrait présider à l'élaboration des Questions confiées aux commissions d'études. Certains participants ont fait remarquer qu'il y a eu peu de changements au cours des années en ce qui concerne les thèmes abordés par les commissions d'études de l'UIT-D, en dépit de l'évolution rapide de l'environnement du développement des TIC. Ils ont souligné que, pendant le processus préparatoire, l'examen des Questions à l'étude devrait également porter sur l'évolution des TIC, l'écosystème numérique et la transformation numérique pour contribuer à la réduction de la fracture numérique à travers le monde.

Il a été convenu que le BDT devait jouer un rôle consultatif et s'employer également à communiquer des informations sur les travaux préparatoires menés dans les différentes régions.

Question 2: Contenu et structure

Contexte

Il a été rappelé que les fonctions incombant à la CMDT sont décrites dans l'article 22 de la Constitution de l'UIT et l'article 16 de la Convention de l'UIT. La structure de la CMDT fait l'objet de la Section 1 de la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, relative au règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT; le numéro 213 de la Convention porte sur le projet d'ordre du jour de la CMDT. Aux termes de la Constitution et de la Convention, il n'est pas demandé à la CMDT d'examiner la contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT. Il est cependant fait état de cette tâche dans la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017), qui dispose que la CMDT établit la contribution de l'UIT-D au projet de Plan stratégique de l'UIT. En conséquence, les participants ont estimé que la CMDT pouvait, si elle le souhaite, modifier cette tâche, étant donné que celle-ci relève de sa compétence.

Compte tenu des débats qui ont eu lieu lors du premier dialogue et des idées qui ont été avancées à cette occasion, sept propositions ont été présentées pour examen et clarification complémentaires.

Propositions

• **Proposition 2.1**: les principales discussions menées dans le cadre de la CMDT pourraient être axées sur la façon de résoudre les problèmes de développement identifiés durant le processus préparatoire et de trouver un financement à cet égard. Il conviendrait d'établir un lien entre les mesures approuvées et le budget existant de l'UIT-D ou les engagements pris avant ou pendant la conférence.

• **Proposition 2.2**: la CMDT pourrait envisager de confier l'examen du plan stratégique de l'UIT au GCDT, en prévision de la [prochaine Conférence de plénipotentiaires], compte tenu des résultats de la CMDT.

• **Proposition 2.3**: la finalité du Segment de haut niveau (qui sert de cadre pour les déclarations de politique générale) pourrait être redéfinie, afin que ce Segment s'articule autour de manifestations thématiques axées sur l'examen de problèmes de développement et de priorités clairement définies.

• **Proposition 2.4**: les discussions sur les Résolutions pourraient découler essentiellement des résultats des réunions précédentes du GCDT, qui privilégierait la rationalisation.

• **Proposition 2.5**: les Questions confiées aux commissions d'études pourraient être identifiées durant le processus préparatoire, conformément aux besoins des membres et aux priorités régionales et interrégionales.

• **Proposition 2.6**: la mise en correspondance entre les Questions confiées aux Commissions d'études de l'UIT-T et celles de l'UIT-D, ainsi qu'entre celles de l'UIT-R et de l'UIT-D, pourrait être améliorée, afin d'identifier les chevauchements ou les points de convergence éventuels.

• **Proposition 2.7**: les organisations régionales de télécommunication pourraient définir un certain nombre de "priorités régionales" sur la base du mandat de la conférence en matière de développement. Les organisations régionales de télécommunication pourraient être encouragées à définir des priorités communes entre les régions, qui pourraient être mises en œuvre dans les limites budgétaires du BDT ou mises en correspondance avec des engagements pris avant ou pendant la conférence.

Débats

Les participants ont souligné à l'unanimité que la CMDT devait redevenir une conférence tournée vers le développement et qu'il devait exister une étroite harmonisation avec les Objectifs de développement durable (ODD), afin de créer de la valeur pour que les différentes parties prenantes donnent leur adhésion.

Il a été largement admis que la structure et le contenu devraient être conçus de manière à privilégier l'étude des questions de développement des TIC revêtant une importance fondamentale qui ont été identifiées par les régions. Il a été demandé de choisir le thème de la CMDT-21 de manière à cibler les délibérations dans une perspective d'avenir. Le BDT organisera un concours concernant le choix du thème.

Bien qu'ils soient favorables à la Proposition 2.1, les participants ont souligné que les membres devraient toujours être informés du budget disponible et des annonces de contributions initiales ainsi que des annonces de contributions possibles. Étant donné que certaines propositions formulées à l'issue des réunions préparatoires régionales pourraient dépasser largement le budget, il sera nécessaire de concevoir un processus de rationalisation ou de définition de priorités.

Plusieurs participants ont suggéré que la CMDT charge le GCDT d'examiner et d'approuver la contribution de l'UIT-D au plan stratégique global de l'UIT au titre de la Résolution 24 (Rév. Dubaï, 2014) de la CMDT, intitulée "Pouvoir conféré au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications d'agir entre les Conférences mondiales de développement des télécommunications". En vertu de cette Résolution, la conférence peut confier au GCDT plusieurs questions spécifiques entre deux CMDT consécutives.

Étant donné que la rationalisation des Résolutions est étroitement liée à la question de la coordination intersectorielle, certains participants ont demandé qu'il soit procédé rapidement à un examen et à une mise en correspondance des Résolutions de la CMDT avec les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, de la Conférence mondiale des radiocommunications(CMR), de l'Assemblée des radiocommunications et de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), afin d'éviter tout double emploi. Il a également été estimé que le BDT était bien placé pour informer les réunions préparatoires régionales et interrégionales des résultats obtenus ou des progrès accomplis au titre de chaque Résolution et pourrait donc formuler des avis sur de nouvelles Résolutions ou sur les modifications qu'il est prévu d'apporter aux Résolutions existantes.

Certains participants ont souscrit à la proposition visant à adapter les déclarations de politique générale de haut niveau pour en faire des manifestations thématiques, mais ont également noté que la conférence devrait éviter de s'enliser dans les débats des nombreux groupes ad hoc créés pour résoudre les problèmes.

La conférence consacre également beaucoup de temps à l'examen des Questions confiées aux commissions d'études. Toutefois, cet aspect doit être apprécié au regard de la nécessité de formuler des Questions bien conçues, qui tiennent compte non seulement des débats qui ont eu lieu au cours du cycle d'études précédent, mais aussi des besoins de développement et des discussions que les membres souhaitent voir progresser. Il conviendrait de poursuivre régulièrement la mise en correspondance des Questions confiées aux commissions d'études dans les trois Secteurs, afin d'éviter tout chevauchement d'activités.

Les initiatives régionales devraient devenir des priorités régionales. Cela permettrait de veiller à ce que les priorités régionales soient conçues de façon à susciter un plus large intérêt, à favoriser les financements et à permettre au BDT d'en assurer la mise en œuvre appropriée dans toutes les régions. Les enseignements tirés des initiatives régionales ont suscité de grandes attentes auxquelles l'UIT n'est parfois pas en mesure de répondre. Le BDT apportera son assistance, en faisant en sorte que les priorités régionales identifiées s'inscrivent dans un ensemble complet et attrayant pour les bailleurs de fonds, au nombre desquels figurent également les membres de l'UIT.

Il a été proposé de constituer au moins quatre Groupes du Rapporteur pour les questions suivantes: plan stratégique, rationalisation des Résolutions, déclaration et Questions confiées aux commissions d'études. Il a également été proposé de créer un groupe de travail ou un groupe ad hoc du GCDT, qui aurait pour mandat de recenser les domaines dans lesquels des gains d'efficacité pourraient être réalisés sur le plan organisationnel et opérationnel lors de la CMDT-21. Ces gains d'efficacité aideraient le BDT à mettre au point un plan d'action simplifié et ciblé pour répondre aux besoins des Membres de l'UIT-D dans les limites des ressources humaines et des ressources financières disponibles. (Document [GCDT-20/37-E](https://www.itu.int/md/D18-TDAG25.2-C-0037/en).)

Question 3: Mobilisation des parties prenantes

Contexte

Les questions examinées à l'occasion du premier dialogue ont abouti à trois propositions préliminaires visant à renforcer la participation des parties prenantes adéquates dans le cadre de la CMDT. Quels sont les groupes de membres, actuels ou nouveaux, qui doivent participer à la CMDT et dans quelle proportion? Que pouvons-nous faire pour garantir la présence et la participation de ces groupes et de leurs décideurs de haut rang? Comment associer ces parties prenantes au processus préparatoire de la CMDT? Un certain nombre d'observations ont été formulées en réponse à ces questions.

La participation des parties prenantes à la CMDT n'est pas suffisamment large. Ainsi, 21% seulement de représentants du secteur privé ont participé à la CMDT-17. Pour accroître et encourager la participation, l'UIT doit susciter l'adhésion des parties prenantes et les associer au processus, et ce dès le début du processus préparatoire.

La CMDT doit mieux s'adapter aux attentes et aux besoins des participants. La proposition de valeur doit être connue et communiquée aux participants, ce qui est primordial pour qu'ils sachent qui sont ces acteurs et qu'ils comprennent à quelle proposition de valeur ceux-ci donnent suite. Il faut prévoir des mesures d'incitation en vue de rassembler à la fois des acteurs de haut rang et des parties prenantes et la manifestation doit être structurée de façon à permettre et à appuyer leur interaction. À cette fin, il faut élaborer un ordre du jour, ou une partie de l'ordre du jour, qui soit mieux adapté aux différentes aspirations des diverses parties prenantes.

Il conviendrait de faire en sorte que les Résolutions soient moins nombreuses, sachant que tous les participants ne sont pas présents pendant toute la durée de la conférence, ou peut-être organiser des sessions "sur invitation seulement" qui appliqueraient les règles dites de "Chatham House", afin d'encourager des discussions franches ainsi que la possibilité de nouer des contacts.

Il est nécessaire d'améliorer la communication et de donner des informations sur la CMDT pour conférer aux différents acteurs la motivation nécessaire pour qu'ils participent à la conférence. Ainsi, les Membres de Secteur issus du secteur privé doivent comprendre le rôle actif qu'ils sont invités à jouer à la CMDT et que cette conférence est un cadre où ils peuvent effectivement dialoguer avec des décideurs, notamment.

Les Membres de Secteur ne devraient pas avoir l'impression que la CMDT est avant toute une manifestation réservée aux États Membres, car tel n'est pas le cas. Il est possible d'associer davantage le secteur privé en lui faisant mieux comprendre ce qu'est la conférence.

La CMDT peut également être utilisée dans un but de sensibilisation, en veillant à ce que tous les membres des gouvernements prennent la mesure de la portée considérable des TIC ainsi que des questions d'accès et de connectivité, afin de susciter un grand nombre de contributions et de favoriser la participation au niveau ministériel.

Propositions

• **Proposition 3.1**: créer des listes de cibles concernant les principaux participants invités par groupe de membres, notamment une liste restreinte de hautes personnalités, et gérer le processus de ciblage/d'invitation en fonction des échéances.

• **Proposition 3.2**: améliorer les manifestations préparatoires existantes ou en créer de nouvelles, afin de mobiliser les participants ciblés.

• **Proposition 3.3**: les parties prenantes externes pourraient "coprésider" des sessions spéciales inscrites à l'ordre du jour de la conférence, par exemple:

a) une session consacrée aux institutions et aux partenaires de développement sur le plan international/bilatéral;

b) une session consacrée à la sensibilisation;

c) une session visant à étudier la manière de financer l'écosystème des TIC.

• **Proposition 3.4**: concevoir et déployer une campagne de promotion ciblée de la CMDT.

La Proposition 3.1 a été élaborée en vue de réfléchir à la meilleure manière de favoriser la participation des personnes qui disposent de peu de temps; de tenir compte du fait qu'il est important de gérer le processus d'invitation en fonction des échéances pour s'assurer la participation de participants de haut rang dès le début de la planification; et d'examiner la manière d'identifier les principaux participants à cibler, en fonction des thèmes liés au programme, tout en reconnaissant qu'il faudra peut-être plus de temps pour achever la définition de ces thèmes.

En outre, une harmonisation est nécessaire avec les procédures énoncées dans l'article 25 de la Convention de l'UIT, concernant l'admission aux conférences mondiales de développement des télécommunications. Étant donné que les dates exactes de la CMDT-21 ont été fixées conformément aux dispositions du numéro 42 de la Convention, et que les invitations doivent être envoyées aux États Membres et aux Membres de Secteur un an avant l'ouverture de la conférence, le respect de ces échéances contribuerait à favoriser une participation de haut niveau.

La Proposition 3.2 vise non seulement à assurer une participation et une mobilisation actives dans le cadre des manifestations officielles, mais aussi à mettre à profit d'autres manifestations réunissant des représentants tant du secteur privé que des pouvoirs publics pour mieux faire connaître la CMDT-21. Il a notamment été suggéré d'organiser une session spéciale lors de l'édition de 2021 du Mobile World Congress (MWC). Étant donné que le MWC s'adresse à un large éventail de parties prenantes, on pourrait scinder la session en deux parties, dont l'une ne serait pas réservée exclusivement aux États Membres et aux Membres de Secteur de l'UIT, mais toucherait un plus large public. L'autre partie de la session s'adresserait uniquement aux membres, afin de veiller à ce que les avantages liés à la qualité de membre de l'UIT ne soient pas vidés de leur substance.

Le Sommet africain de l'Internet, le Colloque mondial des régulateurs (GSR) et le Forum du SMSI offrent d'autres cadres dans lesquels des sessions spéciales pourraient être organisées en complément du processus préparatoire formel.

Les suggestions relatives à la Proposition 3.3 ont été formulés à l'issue des discussions sur la possibilité de consacrer davantage de temps à l'examen des thèmes pertinents de la conférence, et moins de temps à l'étude des Résolutions. D'autres idées ont été formulées, notamment la possibilité de tirer parti de la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, sur le plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023, afin d'organiser des sessions spéciales.

Il faut également examiner la question de la longue durée des sessions au cours desquelles les Résolutions sont adoptées. Une solution possible serait de scinder la conférence en deux parties dont l'une comprendrait les sessions consacrées à l'adoption des Résolutions et des autres décisions.

Il a été demandé d'établir un plan de communication et d'étudier les moyens de mieux le faire connaître. Les moyens à mettre en œuvre pour encourager les parties prenantes à participer à la manifestation seront déterminés par le contenu. En conséquence, la proposition de valeur doit essentiellement s'articuler autour des thèmes inscrits à l'ordre du jour et de ce que les participants retireront de la CMDT en termes de résultats.

Discussions

Il faut renforcer la coopération avec les institutions internationales de financement et les organismes donateurs pour financer les activités liées aux TIC, notamment les projets ou les initiatives convenus dans les régions. Il est important d'adopter une approche partant de la base en ce qui concerne la mobilisation des parties prenantes, ce qui suppose une mobilisation et une participation très actives des organisations de la société civile, des réseaux communautaires et, en particulier, des femmes, des jeunes filles, des peuples autochtones et des jeunes issus des pays en développement et des pays les moins avancés.

Le financement des projets ne concerne pas exclusivement les bailleurs de fonds. Il faut clarifier l'emploi des termes "bailleurs de fonds", qui a eu pour effet de restreindre les débats. Pour ce qui est du financement, l'objectif est d'attirer les organismes donateurs, les organisations de financement, les sociétés d'investissement et les sociétés de capital-risque, voire d'inviter des sociétés de notation de crédit, étant donné que pour assurer le financement d'un projet, il faut parfois que des sociétés de notation de crédit attribuent une note. Les organismes et les banques de développement sont des bailleurs de fonds connus de tous, mais il est nécessaire que l'ensemble de la chaîne de valeur du financement soit prise en compte pour faire en sorte que des liens soient établis avec l'UIT.

La collaboration active des parties prenantes pendant le processus préparatoire peut être le signe de résultats positifs pour la CMDT. Une référence importante pour la mobilisation des parties prenantes est la Résolution 157 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur le renforcement des fonctions d'exécution et de suivi de projets à l'UIT. Le Secteur du développement s'acquitte de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC), en offrant, organisant et coordonnant les activités de coopération et d'assistance techniques.

Le renforcement des partenariats et de la mobilisation des parties prenantes vient renforcer en particulier la fonction d'exécution de projets du BDT. La mobilisation des parties prenantes est déjà manifeste dans divers domaines: cybersécurité, innovation, environnement réglementaire et commercial, développement des technologies et des réseaux.

Question 4: Manifestations parallèles

Contexte

Les participants ont reconnu à l'unanimité que l'appellation "manifestations parallèles" n'était pas de nature à inciter les participants à prendre part à la conférence. Certains ont également fait valoir que les manifestations parallèles devaient faire partie intégrante de la CMDT. Tous les participants ont fait remarquer que tous ceux qui ont participé à une CMDT ont constaté au fil des ans que les manifestations parallèles ne faisaient pas partie de la conférence proprement dite, de sorte qu'on ne leur accordait pas l'importance qu'elles méritaient.

Il faut disposer d'une proposition de valeur et d'un ordre du jour précis, que l'UIT et tous les participants pourraient s'approprier. Certains ont préconisé un processus préparatoire distinct pour les manifestations parallèles, comme indiqué dans la Proposition 4.1.

Il a été suggéré de redéfinir la finalité de certaines sessions de haut niveau en fonction du thème de la conférence, de façon à permettre aux décideurs de participer à une table ronde et de faire connaître à cette occasion les problèmes qu'ils rencontrent dans leur pays et pour lesquels ils ont besoin que d'autres proposent des solutions, au lieu de prononcer des déclarations de politique générale.

Pour ce qui est du public et des intervenants, il a été suggéré d'envisager quatre types de parties prenantes, comme indiqué dans la Proposition 4.6.

Durant le processus préparatoire, il conviendrait de veiller à ce que les résultats des manifestations parallèles soient exploitables et qu'un suivi puisse être assuré après la conférence.

Propositions

Organiser des manifestations parallèles efficaces, en choisissant avec soin le ou les thèmes et les participants, en définissant clairement l'ordre du jour et en mettant en avant la proposition de valeur.

À cette fin, on pourrait envisager ce qui suit:

• **Proposition 4.1**: un processus de préparation distinct des "manifestations parallèles".

• **Proposition 4.2**: les manifestations parallèles pourraient faire partie intégrante de la CMDT et constituer une session consacrée au développement, venant en complément du programme de la conférence.

• **Proposition 4.3**: un processus postérieur à la CMDT visant à poursuivre la coordination ou la mise en œuvre des résultats des "manifestations parallèles" en collaboration avec les parties prenantes concernées.

Caractéristiques d'une session consacrée au développement dans le cadre de la CMDT: Proposition 4.1: un processus de préparation distinct des "manifestations parallèles".

• **Proposition 4.4**: la session consacrée au développement pourrait être organisée autour de grandes questions thématiques, par exemple les "priorités régionales", et devrait être diversifiée, interactive et dynamique.

• **Proposition 4.5**: la finalité des sessions de haut niveau (qui servent de cadre aux déclarations de politique générale) pourrait être redéfinie afin d'en faire des manifestations thématiques visant à examiner les problèmes en matière de développement ainsi que des priorités clairement définies. Les sessions thématiques pourraient avoir pour objectif de trouver des solutions à ces problèmes, notamment en ce qui concerne les aspects financiers.

• **Proposition 4.6**: les intervenants et le public pourraient représenter quatre types de parties prenantes (acteurs rencontrant des problèmes, acteurs offrant des solutions, bailleurs de fonds et bénéficiaires), afin d'améliorer les possibilités d'interaction et de susciter l'intérêt.

• **Proposition 4.7**: cette session pourrait déboucher sur des propositions de projets ou des initiatives nouvelles ou améliorées concernant des thèmes, des manifestations d'intérêt et des engagements en vue du financement ainsi que des programmes de travail concrets visant à assurer un suivi.

Discussions

Les participants ont appuyé à l'unanimité l'idée de rebaptiser les manifestations parallèles et de veiller à ce qu'elles fassent partie intégrante de la conférence. Plusieurs propositions ont été présentées au sujet des mesures à prendre pour y parvenir, et il a notamment été suggéré de réfléchir à la façon dont d'autres conférences ou d'autres entités s'efforcent d'atteindre cet objectif.

En outre, certains ont appelé l'attention sur le fait que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la CMDT-17, l'idée est de comprendre comment gagner du temps, et non pas comment en consacrer davantage à l'organisation de manifestations qui sont sans rapport avec les activités de l'UIT-D et les documents de la CMDT, par exemple les Résolutions et la déclaration. Si le nombre de manifestations parallèles augmente sans que la coordination nécessaire soit assurée et sans que l'on comprenne la façon dont elles se rattachent aux travaux des commissions de la conférence, cela risque de poser des problèmes.

Il a également été fait observer que même s'ils apprécient à leur juste valeur les manifestations parallèles, les membres doivent aborder avec circonspection la question de savoir comment maintenir un juste équilibre entre les manifestations parallèles et les principaux débats, afin que les petites délégations ne soient pas privées des avantages des manifestations parallèles et d'éviter que les séances plénières soient privées du quorum requis pour mener à bien leurs travaux.

D'autres ont souligné que les manifestations parallèles sont nécessaires pour attirer le plus grand nombre de participants possibles, étant donné qu'elles ont pour particularité de permettre l'examen du processus de développement de tous les secteurs de la société, et non pas simplement du secteur des TIC. Il a été indiqué qu'un grand nombre de parties prenantes, en particulier des participants de haut rang, ne sont pas en mesure d'assister à toute la durée − c'est‑à-dire deux semaines − de la CMDT. Si les manifestations parallèles sont conçues de manière à être efficaces et à privilégier l'examen des questions de développement des TIC revêtant une importance fondamentale, elles attireront des participants de haut rang représentant diverses parties prenantes, qui ne sont pas nécessairement intéressés par des Résolutions.

Il a été suggéré que les manifestations parallèles, une fois rebaptisées, soient analogues au forum régional de développement de l'UIT, mais à une échelle mondiale, et abordent le volet développement. Les forums régionaux de développement sont organisés par l'UIT en vue de favoriser un dialogue ouvert ainsi qu'une coopération et des partenariats entre les décideurs des télécommunications/TIC, les régulateurs, les entreprises, les établissements universitaires et les organismes ou organisations de développement, régionaux ou internationaux, sur certaines questions liées aux télécommunications/TIC.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Afrique, Amériques, États arabes, Asie-Pacifique, Communauté des États indépendants, Europe. [↑](#footnote-ref-1)